

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1405

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 34

A l'alinéa 14, substituer aux mots :

« à la Martinique »,

les mots :

« en Martinique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.